COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 15 MARS 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes (*en raison des mesures sanitaires dues au Covid 19)*, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Mars 2021

Présents : MM. BETHOULE S. CHARRON E. DAHERON J. FERCHAUD JC. GABET C. GRASSO C. GRELET C. GRELET M. MARCHAIS O. MOINARD P. PINAUD L. SAMME E. STENGER C. TURGNE F. VALETTE M.
Absent : /

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, madame le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric SAMME

ORDRE DU JOUR : **session ordinaire**

Vote du compte administratif 2020

Vote du compte de gestion 2020

Affectation du résultat

Participation financière 2021 au SIVOS Le Thou Landrais

Création du poste d'Adjoint Technique de 1ère classe et modification du tableau des effectifs

Informations et questions diverses

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DAHERON Josiane, Doyenne, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Mme GRASSO Christelle, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peur se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Section fonctionnement	445 494.11	495 284.97
	Section investissement	75 973.07	71 549.05

Reports 2019	Section fonctionnement		69 977.35
	Section investissement	- 47 653.08	
	TOTAL	- 47 653.08	69 977.35

Restes A réaliser	Section investissement	1 941.00	573.00
Résultat Cumulé	Section fonctionnement	447 435.11	565 262.32
	Section investissement	123 626.15	72 122.05
	TOTAL CUMULE	**571 061.26**	**637 384.37**

2) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Atteste de sa concordance avec le compte de gestion du trésorier ;

4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres prescrites,
Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2020 dressé par Madame le Maire, et constaté :

- un résultat de fonctionnement de 119 768.21 €
- un solde d'investissement de - 52 077.10 €
- des dépenses engagées reportées de 1 941.00 €
- des recettes engagées reportées de 573.00 €
- soit un excédent de résultat de 66 323.11 €

décide d'affecter les inscriptions budgétaires 2021 comme suit :

Virement nécessaire au 1068 **53 445.10 €**
Résultat de fonctionnement reporté 002 **66 323.11 €**

PARTICIPATION FINANCIERE 2021 AU SIVOS

Le besoin de financement au SIVOS pour 2021 s'élève à:
527 917.26 € soit **263 958.63 €** par commune.

En référence à l'article 10 des statuts du SIVOS Le Thou-Landrais :

Part population : Le Thou 1963 habitants – Landrais 762 habitants soit 2725 habitants
Le Thou **72%** Landrais **28%**

Part effectifs : Elémentaire 198 : Le Thou 157 (80%) Landrais 41 (20%)
Maternelle 121 : Le Thou 94 (78%) Landrais 27 (22%)
Total effectifs : 319 Le Thou 251 (82%) Landrais 68 (**18%**)

Participation de Landrais : Part habitants : 263 958.63 € x 28% = 73 908.42 €
Part élèves : 263 958.63 € x 18% = 47 512.55 €
Soit : **121 420.97 €** pour 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ces participations qui seront inscrites au budget primitif 2021.

Périodicité des participations financières des communes au SIVOS LE THOU – LANDRAIS

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du SIVOS LE THOU – LANDRAIS, la périodicité des participations financières des communes du Thou et de Landrais au budget du SIVOS a été arrêtée comme suit :
Participation des communes du Thou et de Landrais au SIVOS :

Les communes versent une somme constituant leur participation annuelle tous les trimestres.
Il est proposé la répartition trimestrielle suivante :

- 1er trimestre : 30% de la participation annuelle des communes
- 2ème trimestre : 20% de la participation annuelle des communes
- 3ème trimestre : 30% de la participation annuelle des communes
- 4ème trimestre : 20% de la participation annuelle des communes

SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le

tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. (En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.)

Vu le tableau des agents promouvables en 2021

Vu la délibération déterminant le taux de promotion d'avancement de grade du 18/01/2016

Vu l'arrêté en date du 23/12/2020 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1er janvier 2021

Vu que ces modifications répondent à un besoin de la collectivité et à un avancement de carrière

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 JUIN 2019,

Madame le Maire propose à l'assemblée,

A compter du 1er AVRIL 2021:

La suppression de l'emploi :

Adjoint Territorial du Patrimoine principal 1ère classe **2/35**	catégorie C	1 poste TNC
Adjoint Technique territorial principal 2ème classe **35/35**	catégorie C	1 poste TC

A compter du 1er AVRIL 2021

La création de l'emploi :

Adjoint technique territorial 1ère classe catégorie C à temps complet 35/35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour et une voix contre, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du **01 AVRIL 2021 :**

Filière : Administrative

Grade : Secrétaire de Mairie **35/35**	catégorie A	1 poste TC	pourvu
Grade : Adjoint Administratif territorial principal 2 ème classe **35/35**	catégorie C	1 poste TC	vacant
Grade : Adjoint Administratif territorial **35/35**	catégorie C	1 poste TC	pourvu

Filière : Technique

Grade : Adjoint technique territorial Principal 1ère classe **35/35**	catégorie C	1 poste TC	pourvu
Adjoint Technique territorial principal 2ème classe **27/35**	catégorie C	1 poste TNC	pourvu
Adjoint Technique territorial principal 2ème classe **20/35**	catégorie C	1 poste TNC	pourvu

Les crédits nécessaires à la rémunération, primes et indemnités et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Manuella VALETTE fait retour aux conseillers des réunions de travail dans le cadre de la commission éthique pour la partie « circulation » (groupe composé de Josiane Daheron, Estelle Charron, Jean-Charles Ferchaud et Manuella Valette et Eric Samme sur consultation)

- Répertorier les arrêtés municipaux existants
- Revoir tous les lieux (pour recenser les problèmes de circulation, le sens de circulation, sécurité…) estimer et chiffrer pour présenter à la commission puis au conseil municipal.

Madame le Maire ajoute qu'il faut impérativement reboucler les actions avec elle car des sujets/dossiers ont déjà pu être lancés en parallèle. Monsieur MOINARD rappelle qu'un dossier sur le réaménagement du bourg a déjà été lancé dans le passé, madame le Maire confirme que ce dossier est consultable en Mairie.

Dans le cadre de la commission communication, Madame VALETTE a rencontré les agriculteurs du conseil afin d'échanger sur les possibilités de communiquer de façon positive avec la population (rencontres, articles dans le bulletin…) réunion informelle afin que chacun réfléchisse pour ensuite travailler de manière collective avec toute la commission.

Madame VALETTE demande quels sont les retours des avis de chacun des conseillers sur l'installation de la fibre dans les lieux-dits en aérien.

Madame le Maire répond que tous les conseillers n'ont pas répondu et que ceux qui l'ont fait étaient favorables, une réponse en ce sens a été faite à Charente-Maritime Haut Débit.

Monsieur Sébastien BETHOULE évoque le problème du stationnement gênant au niveau du 13 et 14 rue du Breuil St Jean. Aucun arrêté ne réglementant le stationnement dans cette zone, on ne peut pas verbaliser. Contact va être pris à nouveau avec les propriétaires du véhicule.

Madame VALETTE demande si l'épicerie ambulante (Lokalité itinérante 2 terroirs) qui passe à Chambon et Ardillières a contacté la Mairie pour un passage éventuelle sur la commune. Madame le Maire répond que non.

Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion avec toutes les associations est prévue le 07 Avril 2021 pour échanger sur les projets de proximité.

Le samedi 03 avril 2021 à 14 h, un nettoyage de la commune (ramassage des déchets sauvages) est programmé à l'initiative d'un landraisien , Monsieur JAGER. Rendez-vous Place de la Mairie.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Séance levée à 22 heures

Les Conseillers,

le Maire,
Christelle GRASSO